

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GÂTINE CHOISILLE – PAYS DE RACAN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N° 4 DU PLU DE LA COMMUNE DE SONZAY

Par arrêté n°2020-01 en date du 09 janvier 2020, le Président de la Communauté de Communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan a prononcé l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Sonzay afin :

- d'adapter le règlement des zones **A** (Zone naturelle destinée à l'exploitation du sol) et **N** (Zone naturelle et forestière à protéger) concernant l'extension des habitations et leurs annexes vis-à-vis des dispositions de la Loi ALUR du 24 mars 2014.
- d'identifier sur les documents graphiques les bâtiments susceptibles de changer de destination conformément à l'article R123-12 du code de l'urbanisme.

La Collectivité souhaite également profiter de cette modification pour :

- Favoriser le changement de destination à des fins de création de logements saisonniers en lien avec les exploitations agricoles,
- Corriger deux erreurs matérielles sur le règlement – document graphique,
- Apporter une évolution au règlement écrit, afin de palier un problème d'interprétation lors de l'instruction des demandes au sein du secteur « Nh »,
- Annexer au PLU le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Cette enquête publique se déroulera du **lundi 3 février 2020 à 09h00 au mardi 3 mars 2020 à 12h00**.

Monsieur Georges PARES, ingénieur EDF en retraite, a été désigné Commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif d'Orléans du 18 décembre 2019.

Les pièces du dossier de modification ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire-enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- Au siège de la Communauté de Communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan - 6, rue du Chêne Baudet - 37360 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER.
Horaires d'ouverture : lundi-mercredi-jeudi et vendredi : 08h30-12h00 / 14h30-17h15 - mardi : 8h30-12h00 / Hors jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.
- À la Mairie de Sonzay – 2, rue de la Baratière – 37360 SONZAY.
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 08h30 - 12h00 - le vendredi : 08h30 - 12h00 et 14h00 - 17h30 / Hors jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Les pièces du dossier de modification seront également consultables pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la Communauté de Communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan <http://www.gatine-racan.fr/>
- sur le site internet de la Mairie de Sonzay : <http://www.sonzay.fr>
- sur un poste informatique laissé en libre accès à la Mairie de Sonzay, aux lieux, jours et horaires d'ouverture habituels précisés ci-avant.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Service Urbanisme de la Communauté de Communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan - 6, rue du Chêne Baudet - 37360 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - Tél. : 02.47.29.81.00 - Mail : accueilcc@gatine-racan.fr

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête prévus à cet effet, ou les remettre par écrit au Commissaire-enquêteur :

- soit en mains propres, aux dates et horaires de permanence indiqués ci-après,
- soit par voie postale à l'adresse suivante :
Communauté de Communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan - Service Urbanisme
Modification n°4 du PLU de la Commune de Sonzay
À l'attention de M. le Commissaire-enquêteur
6, rue du Chêne Baudet - 37360 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER
- soit par courrier électronique adressé à l'attention de M. le Commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante : accueilcc@gatine-racan.fr

Le Commissaire-enquêteur recevra en personne les observations écrites ou orales du public sur l'opération, à la Mairie de Sonzay – 2, rue de la Baratière – 37360 SONZAY, aux jours et horaires suivants :

- Le lundi 3 février de 09h00 à 12h00,
- Le vendredi 21 février de 14h00 à 17h30,
- Le mardi 3 mars de 09h00 à 12h00.

A l'issue de l'enquête, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Communauté de Communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan, sur son site internet (<http://www.gatine-racan.fr/>) ainsi que sur celui de la Mairie de Sonzay (<http://www.sonzay.fr/>).

Copie dudit rapport et des conclusions sera transmise à la Préfecture d'Indre-et-Loire ainsi qu'au Président du Tribunal administratif d'Orléans.

À l'issue de l'enquête, le projet de modification n°4 du PLU de la Commune de Sonzay, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire-enquêteur, sera soumis à l'organe délibérant de la Communauté de Communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan pour approbation.

Toutes informations utiles relatives au projet de modification et à l'enquête publique pourront être demandées par le public auprès du Service Urbanisme de la Communauté de Communes Gâtine Choisilles – Pays de Racan - 6, rue du Chêne Baudet - 37360 SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - Tél. : 02.47.29.81.00 - Mail : accueilcc@gatine-racan.fr